Ex. Mairie

Fougères

L'an deux mil treize, le dix-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze avril, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Louis FEUVRIER, Maire.

M. Patrick MANCEAU, Mme Evelyne GAUTIER-BOUGUET, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Maria CARRE, M. Gabriel CROISSANT, Mme Patricia FERLAUX, Mme Agnès DENIS, M. Eric BESSON, Adjoints ;

M. Guy AUDUSSEAU, M. Jean-Claude RAULT, M. Jean-François GARNIER, Mme Marie-Annick MAZURAIS, Mme Danielle BEDELET, Mme Albina MOREIRA, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Laurence TRIQUET, Mme Anne-Céline BOUTROS, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Isabelle BIARD, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, Mme Valérie CHEVALLIER, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Luc CHEVRETEAU, ayant donné pouvoir à M. Jean-François GARNIER.
Mme Marie-Léone LE GAC COCHET, ayant donné pouvoir à Mme Laurence TRIQUET.
Mme Yvonne PERRIN, ayant donné pouvoir à M. Eric BESSON.
Mme Jacqueline SANTAMARIA, ayant donné pouvoir à Mme Agnès DENIS.
M. Serge BOUDET, ayant donné pouvoir à M. Patrick MANCEAU.
Mme Fanny SALIOU, ayant donné pouvoir à Mme Patricia FERLAUX.
M. Mathieu GRACE, ayant donné pouvoir à M. Claude HERVE.
M. Philippe DUCLOS, ayant donné pouvoir à M. Rolland COQUET.
M. Jean-Luc NORMAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. RAPINEL, Directeur Général Adjoint.
M. BENEDETTI, Directeur des Services Techniques-Environnement.
Mme BISSARDON, Directrice de l'Aménagement Urbain.

Mme Anne-Céline BOUTROS a été nommée Secrétaire de Séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2013

(ordre du jour du 11 avril 2013)

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de la ville de FOUGERES,

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000, définissant notamment les modalités d'élaboration et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.),

Vu la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003, modifiant la loi Solidarité et Renouvellement Urbain ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123-1, L123-9, L123-19, R123-1 et R123-18, et L300-2,

Vu la délibération en date du 6 novembre 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat effectué au sein du conseil municipal le 24 février 2011 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2012 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision de Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'avis des personnes publiques associées consultées dans le cadre de l'arrêt du projet,

Vu le dossier de PLU soumis à enquête publique, comprenant :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),
- Les orientations d'aménagement,
- Le règlement littéral
- Le plan de zonage graphique,
- Les annexes.

Considérant que le PLU arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées, puis mis à enquête publique du 3 décembre 2012 au 11 janvier 2013.

Vu les conclusions de la commission d'enquête transmis en Mairie le 26 février 2013 et consultables depuis cette date sur le site internet de la Ville www.fougeres.fr.

Considérant qu'à l'issue de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique, le projet de PLU a fait l'objet de plusieurs réserves, observations et recommandations.

Considérant qu'en application de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, après l'enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, est approuvé par délibération du conseil municipal.

Considérant que les résultats de l'enquête publique, les avis émis par les services de l'Etat et les personnes publiques associées justifient un certain nombre d'adaptations du projet de PLU,

Vu la synthèse des modifications et adaptations apportés au projet de PLU dans une note explicative intitulée « Approbation du PLU » et annexée à la présente délibération,

Vu la liste récapitulative des modifications annexée à la présente délibération,

Vu l'ensemble des pièces du PLU modifiées et annexées à la présente délibération,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) Approuve la révision générale du POS validé PLU et l'élaboration du PLU tel que présenté et annexé à la présente délibération,

2) Déclare que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R123.25 du Code de l'urbanisme :

   - D'un affichage en mairie durant 1 mois,
   - D'une mention de cet affichage dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département,
   - D'une publication au recueil des actes administratifs

3) Déclare que, conformément à l'article R123.25 du code de l'urbanisme, le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

4) Déclare que la présente délibération sera exécutoire après transmission à M. le Préfet et accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU sera transmis à M. le Préfet.

ADOPTE - 6 abstentions (Mmes et MM. COQUET, AUSSEURS, BIARD, OSSATO-BOURGEON, DUCLOS, CHEVALLIER)

REÇU LE
24 MAI 2013
PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 MAI 2013
Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général,

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Pièces jointes :
- liste des modifications apportées au PLU
- note explicative de synthèse « Approbation du PLU »